

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2020030264</i>	<i>13/05/2020</i>

Référence de la décision : A/PF/2020-05-027

Renouvellement de l'agrément en tant qu'organisme d'évaluation de Campus FER :

A été renouvelé, pour une durée de cinq ans, l'agrément de l'organisme d'évaluation de Campus FER afin de continuer à procéder à des évaluations de conducteurs de train dans les conditions prévues dans la décision.

Cet agrément est valable jusqu'au 13 mai 2025.